

Compte rendu  
du Comité Spécial d'Hygiène et de Sécurité  
de la circonscription Nord Pas de Calais et Picardie du CNRS  
du 11 décembre 2008 (Validé au CSHS 19/06/2009)

**Titulaires**

**Suppléants**

*Président*

Jean-Benoît DUBURCQ

*Représentants de l'administration*

Philippe BOUTIN  
Hubert-Alexandre ROY

*Représentants du personnel*

François-Xavier SAUVAGE, SNIRS-CGC  
Jean-Yves VITOUX, SNTRS-CGT



## Délégation Nord - Pas de Calais et Picardie

### *Membre de droit*

Martine SENECHAL, médecin de prévention et animateur régional

### *Invités*

Céline BATAILLON, ingénieur régional de prévention et sécurité

Dévi CROS, médecin de prévention de l'USTL

Delphine DEMONCHEAUX, Inspectrice hygiène et sécurité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Didier TERRAL, Responsable du Service Technique et Logistique & chargé de mission national « mise en sécurité des bâtiments »

### *Absents excusés*

Dominique CROIX, représentant du personnel, SNCS-FSU

Yvan DE LAUNOIT, représentant de l'administration

Jean-Marie DEWARUMEZ, représentant du personnel, SNCS-FSU

Elisabeth FERREIRA, représentant du personnel, SNTRS-CGT

Muriel FIKRY, représentant du personnel, SGEN-CFDT

Jean-Claude MICHALSKI, représentant de l'administration, suppléant

Dominique PACOT, représentant de l'administration

Edmond PAYEN, représentant de l'administration

<b>POINTS TRAITES</b>	<b>Suivi</b>
<p><b><i>Ouverture de la séance</i></b></p> <p>Jean-Benoist DUBURCQ, Délégué régional de la délégation CNRS Nord Pas-de-Calais et Picardie ouvre la séance à 14h et remercie tous les participants, notamment les membres extérieurs, Mme DEMONCHEAUX, Inspectrice hygiène et sécurité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.</p> <p>Il remarque à juste titre que le nombre de représentants du personnel ne permet pas de réunir le quorum. Il ne pourra donc pas y avoir de vote. Toutefois, si une question importante nécessitait le vote des membres, elle sera reconduite au CSHS suivant.</p> <p>Jean-Benoist DUBURCQ demande la désignation d'un(e) secrétaire adjoint de séance. Jean-Yves VITOUX se désigne spontanément.</p> <p>Le compte-rendu du dernier CSHS du 3 juin 2008 est adopté à l'unanimité des membres présents.</p> <p><b><i>Suivi des actions mises en avant lors du dernier CSHS</i></b> [présenté par Céline BATAILLON]</p> <p><b>*page 4 : Vérifications périodiques</b></p> <p>Didier TERRAL mène avec les CTB (correspondant technique du bâtiment) une réflexion sur la pertinence d'une centralisation régionale des contrats de vérifications périodiques dans le but d'homogénéiser les pratiques et d'avoir une vision globale du suivi des non-conformités. Des entreprises privées ont été consultées : une seule a présenté un logiciel de centralisation. Toutefois, il n'était pas satisfaisant. Le groupe de travail avancera sur ce point en 2009.</p> <p><b>*page 6 : Référentiel d'équipement de sécurité</b></p> <p>Lors du dernier CSHS, il a été proposé à l'initiative d'Yvan DE LAUNOIT qu'un référentiel soit réalisé pour l'achat de certains équipements de sécurité.</p> <p>Dans le cadre de l'opération de mise en sécurité du département de chimie, un catalogue d'armoires de sécurité a été réalisé. L'objectif était double :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sélectionner des armoires correspondant aux critères de sécurité préconisés par l'IRPS.</li> <li>- Mettre en place un appel d'offre pour l'achat groupé d'armoires et réaliser des économies d'échelle.</li> </ul> <p>Au final, 37 armoires de sécurité ont été achetées et nous avons pu profiter d'une remise de plus de 30%.</p>	<p><i>Suivi par le Resp. Technique et logistique</i></p> <p><i>Réalisé par l'IRPS</i></p>

Délégation Nord - Pas de Calais et Picardie

<p><b>*Page8 : Session de recyclage pour les ACMO</b>  A ce jour, les échanges au sein du réseau des préventeurs (ACMO, ingénieurs H&amp;S et médecins) constituent le mode de formation continue des ACMO. Il n'existe pas de session de recyclage en temps que telle.  Suite à la demande de Muriel FIKRY et François-Xavier SAUVAGE, il a été décidé que les anciens ACMO peuvent demander à suivre la formation initiale des ACMO, régulièrement remise à jour. Ces deux « anciens » ACMO sont donc inscrits à la session de mars-avril 2009.</p> <p><b>*Page 8 : Budget alloué pour la mise en sécurité des laboratoires</b>  Le délégué régional et l'IRPS tiennent à souligner que pour la première fois, la délégation a dégagé en 2008 un budget de 25 000€ pour financer des opérations de mise en sécurité dans les UMR. Ce budget provient de la part F2 c'est-à-dire de la part prélevée sur les contrats de recherche et qui a pour objectif de financer en liaison avec les partenaires des opérations d'intérêt scientifique commun dont relève la sécurité.  Dans la mesure du possible, M. DUBURCQ, est favorable à la reconduction de cette opération l'année prochaine.</p> <p><b><u>1<sup>er</sup> point</u> : Nomination des PCR</b>  <i>[présenté par Céline BATAILLON]</i></p> <p>En 2008, 4 PCR ont été formées et nommées :  Thomas GEHIN, IEMN, option sources scellées  Catherine LEROY, IBL, option sources non scellées  Olivier MORALES, IBL, option sources non scellées  Bernard CLANTIN, IBL, renouvellement option sources scellées</p> <p>Ces nominations ont été validées soit par la commission d'hygiène et de sécurité de l'unité (IBL) soit par le conseil de laboratoire (IEMN).  Dans ces deux instituts, une lettre de mission nominative a été signée par le directeur d'unité et l'agent.  Dans le cas des unités hébergées dans les universités, c'est le président de l'université qui signe les lettres de mission ; le niveau de responsabilité des directeurs d'unité n'étant pas le même dans les universités. En raison du partenariat et du partage des responsabilités qui lient les UMR, l'inspectrice, Delphine DEMONCHEAUX, préconise la signature de la lettre de mission par les différentes tutelles.</p> <p>L'animation du réseau des PCR est un axe de progrès émergent. Le service prévention et sécurité a donc décidé d'ouvrir le forum d'échanges électroniques des ACMO aux PCR de toutes les UMR.</p>	<p><i>Suivi par l'IRPS / Resp. formation</i></p> <p><i>Suivi par le délégué régional / l'IRPS</i></p> <p><i>Validé par le comité</i></p> <p><i>Suivi par l'IRPS</i></p> <p><i>Suivi par l'IRPS</i></p>
--	--

**2<sup>ème</sup> point traité : Réorganisation du service Prévention et sécurité de la délégation régionale – Nomination de Céline BATAILLON en tant qu' IRPS**

*[présenté par Jean-Benoist DUBURCQ]*

Dans le rapport de l'inspection générale d'hygiène et de sécurité, Delphine DEMONCHEAUX, souligne la nécessité de séparer le service Prévention et Sécurité du Service Technique et Logistique et ainsi positionner un IRPS à 100%. Ce point a été pris en compte puisque les deux services sont désormais dissociés et Céline BATAILLON a été nommée IRPS et chef de service au 01/09/2008. Elle est directement rattachée au délégué régional.

A cette occasion, Didier TERRAL a accepté d'être chargé de mission national sur la mise en sécurité des bâtiments (mi-temps) tout en continuant à diriger le service Technique et Logistique (mi-temps).

*Validé par le comité*

**3<sup>ème</sup> point : Nomination de Didier TERRAL en tant que chargé de mission national**

*[présenté par Didier TERRAL]*

Après avoir dirigé à la fois le service Prévention et Sécurité et le service Technique et Logistique, Didier TERRAL a été nommé par le Directeur Général auprès de la Direction des Finances pour une mission de mise en sécurité des bâtiments.

Il animait déjà un groupe national pour l'arbitrage des budgets de sécurité sur les 700 000 m<sup>2</sup> du CNRS. Cette mission a été renforcée par une activité de conseil auprès de la coordination nationale de prévention et de sécurité.

Cette nouvelle mission se décline en trois axes :

- Assistance aux délégations dans leur projet de mise en sécurité des bâtiments.  
Exemple : audit en amont d'un programme de travaux, audit préalable à l'installation de sorbonnes.
- Diagnostic de sécurité à la demande du bureau du patrimoine immobilier, de la coordination nationale de prévention et de sécurité.
- Activités de conseil auprès de la coordination nationale et du bureau du patrimoine immobilier pour la réalisation d'études et de publications. A ce jour, une publication sur la maintenance des sorbonnes du CNRS est en cours.

## **4<sup>ème</sup> point : Restitution de l'inspection hygiène et de sécurité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche / Suivi des préconisations**

*[Présenté par Delphine DEMONCHAEUX / Céline BATAILLON]*

La DR18 a été inspectée du 26 au 28 février 2008 par Delphine DEMONCHAEUX et Pierre POQUILLON. Ils ont rencontré le Délégué Régional, l'IRPS et son adjointe. Ils ont audité les sites de l'IBL, l'IEMN et l'IRCICA et ont rencontré en partie les ACMO et les membres du CSHS. Cette inspection ne concernait pas les UMR hébergées chez les partenaires.

Cette inspection a été suivie d'un rapport formalisant l'ensemble des recommandations portant sur le dispositif de prévention, les consignes et formation du personnel, la prévention des risques liée aux activités scientifiques.

Ce rapport se compose de 70 recommandations dont la moitié relève de la délégation régionale et l'autre moitié des laboratoires inspectés.

Parallèlement à la diffusion de ce rapport un courrier de propositions de mesures immédiates a été adressé au délégué régional.

La délégation a répondu dans les plus brefs délais à ce courrier, notamment en se rapprochant immédiatement de l'ASN pour établir la demande d'autorisation d'exploiter des générateurs de rayonnements ionisants de l'IEMN.

### Les principales remarques :

- Concernant le dispositif de prévention, les inspecteurs ont insisté sur la nécessité de séparer le Service Prévention et Sécurité du Service Technique et Logistique afin qu'un IRPS à plein temps puisse prendre en charge l'ensemble des missions de prévention et de sécurité.

➔ *Ce point a été suivi d'effet puisque les services sont séparés depuis le 01/09/2008 séparés et que Céline BATAILLON opère les fonctions IRPS à temps plein.*

- D'une manière générale, ils ont ressentis que les ACMO souffraient d'un manque de reconnaissance au sein de leur unité. L'inspectrice propose de réaliser une action de sensibilisation à l'attention des directeurs d'unité afin de renforcer leur soutien auprès de leur ACMO et leur implication dans le domaine de la prévention et de la sécurité.

- Les inspecteurs ont demandé que les manipulations sur le sang humain réalisées à l'IBL soient déplacées dans des laboratoires de confinement de niveau 2.

➔ *D'un point de vu technique, le local abritant cette activité, répond aux obligations réglementaires des laboratoires de confinement de niveau 2 énoncées dans l'arrêté du 16 juillet 2007. Il n'était donc pas nécessaire de réaliser des travaux dans le local ou de déménager l'activité. Des mesures organisationnelles supplémentaires ont été recommandées par Céline BATAILLON dans l'audit*

*Suivi par l'IRPS*

Délégation Nord - Pas de Calais et Picardie

<p><i>suivant l'inspection.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ils ont constaté que la composition des Comité Locaux d'Hygiène et de Sécurité (CLHS) ne respectaient pas les règles de parité entre représentants du personnel et représentants de l'administration. Néanmoins, ils reconnaissent l'impact positif de ces réunions sur l'amélioration des conditions de travail. Ils ont donc proposé soit de changer l'appellation, soit de revoir la composition du comité.</li> <li>➔ <i>Philippe BOUTIN précise que l'IBL opte pour le changement d'appellation. Il s'agira désormais de la Commission Hygiène et Sécurité.</i></li> <li>• Par rapport à l'inspection précédente, désormais tous les laboratoires sont pourvus de registre d'hygiène et de sécurité. Des observations y sont inscrites. Toutefois, il manque parfois le visa du supérieur hiérarchique et les réponses apportées aux observations.</li> <li>• Les inspecteurs ont pointé la non réalisation ou l'absence de mise à jour des « document unique d'évaluation des risques professionnels ».</li> <li>➔ <i>Céline BATAILLON précise que le logiciel d'évaluation des risques professionnels du CNRS disponible depuis quelques mois est en cours de déploiement. Les ACMO doivent tout d'abord être formés au logiciel. Toutefois, comme le signale Yvan DE LAUNOIT, la priorité en cette fin d'année est donnée aux évaluations de l'AERES. Le déploiement effectif du logiciel est donc reporté en 2009.</i></li> <li>• Les inspecteurs ont constaté un manque de formalisme concernant les habilitations des agents exposés à des travaux dangereux.</li> <li>➔ <i>Céline BATAILLON précise que, suite à l'inspection, une réflexion est actuellement menée sur ce sujet.</i></li> <li>• A l'IBL, un nombre important de futs d'azote sont entreposés dans les couloirs.</li> <li>➔ <i>Depuis l'inspection, des travaux importants d'aménagement de salles ont eu lieu à l'IBL. Dès février, l'IBL jouira à chaque étage d'une salle de stockage pour l'azote, mais également de salles de stockage pour les produits secs, de salles de stockage des produits chimiques et de L2 conformes au nouvel arrêté.</i></li> <li>• A l'IRCICA, les conditions de sécurité des salles laser ont été pointées par les inspecteurs.</li> <li>➔ <i>Suite à l'inspection, Céline BATAILLON a réalisé un audit sécurité des salles concernées. Des aménagements ont suivi : installation de signaux lumineux à l'extérieur des pièces et mise en place de diverses protections.</i></li> </ul> <p><i>Martine SENECHAL précise que le suivi médical des « laséristes » s'améliore très nettement. Toutefois, elle rappelle qu'elle est toujours en attente de la convention avec le CHR.</i></p>	<p><i>Suivi par l'IRPS</i></p> <p><i>Suivi par l'IRPS</i></p> <p><i>Suivi par l'IRPS</i></p> <p><i>Suivi par le RRH</i></p>
--	---



Délégation Nord - Pas de Calais et Picardie

Delphine DEMONCHEAUX souhaite mettre en évidence trois points particulièrement positifs :

- L'évolution du nombre de visite sur site du Service Prévention et Sécurité depuis l'arrivée de Céline BATAILLON (initialement en tant qu'adjointe).
- L'initiative des campagnes internes de vérification des sorbonnes aussi bien dans les UMR hébergées par le CNRS que celles hébergées par les partenaires.
- Le développement en interne d'un outil de gestion régional de la prévention intitulé « carnet de santé ». La première version de ce logiciel est attendue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2009.

- L'inspectrice souligne la mise en place des fiches individuelles d'exposition via la démarche CMR.

➔ *Toutefois, malgré une démarche d'information auprès des ACMO et des directeurs unité, il s'avère que peu d'agents renseignent cette fiche.*

*Mme SENECHAL rappelle que les fiches individuelles d'exposition devraient lui être communiquées afin d'optimiser son suivi médical. En pratique, l'absence de ces fiches a donc du être compensé. Récemment, le CNRS, l'Institut Pasteur de Paris ainsi que l'INSERM ont mis en place, de façon concertée, une fiche individuelle des risques et des conditions de travail à l'usage des médecins de prévention.*

*A ces deux fiches s'ajoutent la fiche antérieure d'exposition. Malgré des campagnes d'informations, nous constatons que les agents et les directeurs d'unité confondent ces différentes fiches d'autant plus que le contenu est proche. Néanmoins, les finalités sont différentes ce qui a conduit la coordination médicale nationale et la coordination de prévention nationale à conclure qu'il n'était pas envisageable de ne faire qu'une seule et même fiche. Les ingénieurs H&S et les médecins de prévention du CNRS, de l'INSERM, de Lille 1 et de Lille 2 se réunissent demain pour réfléchir à une stratégie régionale.*

Suivi par les IHS /  
médecins de  
prévention

- Les inspecteurs rappellent dans leur rapport l'absence de formation des membres du CSHS.

➔ *Céline BATAILLON précise qu'il a été annoncé très récemment qu'une formation nationale déclinée en régions est actuellement à l'étude au niveau de la coordination nationale de prévention et de sécurité. Au niveau régional, cette formation a été programmée pour 2009.*

Suivi par l'IRPS /  
Resp. formation

Conclusion :

Jean-Benoist DUBURCQ souligne que les dysfonctionnements pointés par l'inspection seront utilisés comme levier pour améliorer l'organisation de la prévention et de la sécurité aussi bien au niveau de la délégation que des laboratoires. Au niveau du service Prévention et Sécurité de la délégation, les recommandations les plus impactantes ont été intégrées dans le Contrat d'Objectifs et Moyens 2009-2010.



François-Xavier SAUVAGE interroge l'inspectrice sur la marge de manœuvre du corps des inspecteurs en cas de non suivi des recommandations. Delphine DEMONCHEAUX répond que devant un juge, un dysfonctionnement pointé par l'inspection et non pris en considération alourdirait les charges reposant sur les responsables.

Les inspecteurs adressent leur rapport uniquement à l'établissement inspecté et non aux tutelles impliquées dans les UMR. Chaque établissement est en charge de retransmettre l'information aux tutelles.

Le CNRS n'est donc pas destinataire des rapports d'inspections des autres tutelles. Néanmoins, les responsabilités en matière de prévention et de sécurité sont partagées. Le CNRS peut donc voir sa responsabilité engagée au travers d'un dysfonctionnement pointé par l'inspection sans en être informé.

Delphine DEMONCHEAUX précise que dans le cadre d'une UMR, il est courant que l'établissement inspecté invite les ingénieurs hygiène et sécurité des partenaires à la visite d'inspection. Céline BATAILLON précise qu'elle n'a pas été conviée à l'inspection menée sur Lille 1.

### Informations diverses

Martine SENECHAL demande à ce qu'il y ait plus de réunion entre IRPS et médecin de prévention. Jean-Benoist DUBURCQ soutien cette proposition.

En cas de pandémie grippale, Martine SENECHAL tient à souligner que le vaccin pandémique contre la grippe aviaire ne sera pas disponible en officine mais délivré par les autorités compétentes.

Martine SENECHAL présentera lors du prochain CSHS la fiche individuelle des risques et des conditions de travail mise en place par les médecins de prévention du CNRS.

M. DUBURCQ clôture la séance et remercie tous les participants.

**Le prochain CSHS aura lieu le 19 juin 2009 de 14h à 16h.**

*Suivi par l'IRPS /  
médecin de  
prévention*